

CLE du SAGE Vilaine Compte-rendu de la séance du 18 avril 2024

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Saint-Nicolas de Redon le 18 avril 2024 après-midi, sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Christian LEMEE (Syndicat Chère Don Isac), M. Gwenaël CHOUPAUX (Représentant des Maires des Côtes d'Armor), M. Ludovic BROSSARD (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Michel DUAULT (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Vincent MINIER (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. David VEILLAUX (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Joël TRIBALLIER (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. Martial BOUVIER (Chambre d'Agriculture du Loire-Atlantique), M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan), Mme Emmanuelle DERA EVE (Agrobio de Bretagne), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (Sous-Préfet de Redon), M. Paul RAPION (DDTM d'Ille-et-Vilaine) ; M. Maxime GALLON (DDTM de Loire-Atlantique), M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Mme Hélène ANQUETIL (OFB Bretagne)

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Claude TARLEVÉ (Conseil Départemental de la Mayenne), Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), Mme Marie-Edith MACE (Collectivité Eau du Bassin Rennais), Mme Aude DE LA VERGNE (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Dominique DENIEUL (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Patrick HERVIOU (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Daniel HOUITTE (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), Mme Annabelle GARAND (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique), M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan), M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Ludovic LEMEE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud),

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Alexandre ROUX (DDT de Mayenne), Mme Frédérique ROGER-BUYS (MISEN du Morbihan),

Pouvoirs :

- M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine) à M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- Mme Marie-Edith MACE (Collectivité Eau du Bassin Rennais) à M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire)
- M. Dominique DENIEUL (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine)
- M. Patrick HERVIOU (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine) à M. Vincent MINIER (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- M. Daniel HOUITTE (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine) à M. Gwenaël CHOUPAUX (Représentant des Maires des Côtes d'Armor)
- M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- Mme Annabelle GARAND (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique) à M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine)
- M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan) à M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan)
- M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan) à M. David VEILLAUX (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- M. Ludovic LEMEE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) à M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine)
- M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole) à M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan)
- M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud) à M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine)
- Mme Frédérique ROGER-BUYS (MISEN du Morbihan) à M. Paul RAPION (DDTM d'Ille-et-Vilaine) (DDTM d'Ille-et-Vilaine),
- L'Office Français de la Biodiversité des Pays de la Loire à Mme Hélène ANQUETIL (Office Français de la Biodiversité de Bretagne)

	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège élus	39	14	9	23
Collège usagers	22	13	3	16
Collège État	11	5	2	7
Total	72	32	14	46

Assistaient également à la séance : M. Jean-Luc JEGOU (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Mathilde GASTON (EPTB Eaux & Vilaine) M. Gabriel BEDUNEAU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Sarah FLEURET (EPTB Eaux & Vilaine), M. Anthony DE BURHGRAVE (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Carole FOUVILLE (EPTB Eaux & Vilaine) Mme Claire-Lise PERRONNEAU-SEIGNARD (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Isabelle JEGOUSSE-GARCIA (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Elise CARNET (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), Mme Solène BRIANT (Conseil Départemental du Morbihan), M. Benoit ARCHAMBAULT (DDTM d'Ille-et-Vilaine) ; Mme Martine PINARD (MISEN d'Ille-et-Vilaine), Mme Caroline CORNET (Chambre d'agriculture de Bretagne), Mme Valérie DE BAYNAST (Chambre d'agriculture de Bretagne), Mme Sophie GRIBIUS (Rennes Métropole), Mme Michelle DARABI (Syndicat Chère Don Isac), Mme Aurélie BESEVAL (Eaux et rivières de Bretagne), Mme Adèle SALLES (SCE), M. Yann LE BIHEN (SCE).

La présentation power point projetée lors de la séance sera envoyée en PJ du CR.

M. DEMOLDER remercie les membres présents à la séance et la commune de Saint-Nicolas de Redon pour son accueil.

Point 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 16 février 2024 – diapo 3

CR transmis aux membres de la CLE. Le compte-rendu est voté à l'unanimité.

Point 2 : Validation du rapport d'activités 2023 – diapos 4 à 6

Le rapport d'activités 2023 transmis aux membres de la CLE est présenté avec les grands événements et les chiffres clés. Quelques modifications sont apportées. Il est voté à l'unanimité.

Point 3 : Présentation de l'avancement de la cartographie de l'aléa érosion - diapos 7 à 28

Les chambres d'agriculture soulignent le travail réalisé mais s'interrogent sur l'application de cette carte à la parcelle, en rappelant que les diagnostics DPR2 sont plus pertinents à cette échelle.

Le Président rappelle que le SDAGE demande la prise en compte des aléas moyens à très forts.

Les services d'Eaux & Vilaine rappellent que ce travail a permis l'utilisation de données plus récentes, à des échelles plus précises et de manière homogène sur la Bretagne et les Pays de la Loire, et en tenant en compte de l'évolution du couvert végétal sur 3 années.

Point 4 : Stratégie du SAGE Vilaine

La qualité des milieux – diapos 35 à 40

SCE rappelle que la pastille R signifie une règle du SAGE et la pastille C une disposition de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Règle de protection des zones humides dès le 1^{er} m²

L'ensemble des dérogations est repris du SAGE actuel, le changement tient au 1^{er} m².

Les chambres soulignent que le souci vient des compensations qui grignotent les terres agricoles et souhaitent ne pas aller au-delà des 200%.

M. Mary confirme qu'il faut être raisonnable sur les compensations et les coûts induits pour les collectivités.

M. Hervé est favorable à cette règle dès le 1^{er} m², en rappelant l'importance des fonctionnalités des zones humides.

Eau et rivières rappelle que les zones humides sont nos alliées et que la destruction de certaines zones comme les tourbières n'est pas compensable.

Règle sur l'interdiction de création, extension de plans d'eau

Il est proposé d'ajouter la dénomination de plans d'eau de loisirs. Il est rappelé que ceux-ci peuvent être d'intérêt économique, et qu'il vaut mieux préciser les exceptions, par exemple les mares qui ont un intérêt pour la biodiversité.

Règle sur la destruction des éléments structurants du paysage

Le Président rappelle l'enjeu climat et la nécessité de planter. Il y a certes un enjeu économique mais aussi de climat et de paysage.

Les chambres demandent de la simplification pour ce qui concerne les haies et un accompagnement des collectivités pour soutenir les filières de valorisation.

M Hervé souligne qu'il s'agit d'un sujet d'actualité et qu'il existe des exemples de filières locales de valorisation.

M Mary précise que le modèle économique n'est pas au rendez-vous aujourd'hui et qu'il faut que la réglementation aille dans ce sens, comme pour la biodiversité.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire rappelle son plan régional avec 600 km de haies plantées et 600 km de haies entretenues par an, et son aide aux filières de valorisation. Les collectivités doivent s'emparer du sujet.

Le Syndicat Chère Don Isac demande que les règles d'accompagnement ne changent pas tout le temps pour mener une politique pérenne.

M Brossard souligne l'importance de recomposer le bocage, et le souci des haies mal gérées. Il existe un label haie qui devrait être intégré dans les choix des marchés publics.

La FRAB précise que les haies sont le réservoir d'auxiliaires qui permettent à l'agriculture bio de se passer de pesticides.

La qualité des eaux – diapos 41 à 50

Le Président précise que même si les concentrations en nitrate ont baissé, il faut conserver des objectifs. Pour ce qui concerne les PFAS, la réglementation va évoluer.

Les chambres s'interrogent sur des débordements liés à la pluviométrie et au calendrier pour la mise en séparatif des réseaux unitaires.

M Hervé précise que le problème ne vient pas de l'unitaire, mais de l'étanchéité des réseaux, et le vrai enjeu est le renouvellement ou la réhabilitation des réseaux.

M Mary souligne que le contrôle des ANC tous les 6 ans sera difficile à tenir financièrement.

Les chambres s'interrogent sur les 40% d'agriculture biologique s'il y a des difficultés de vente et posent la question des drainages indispensables à l'élevage.

Les services de l'Etat précisent bien que le plan d'action Nitrates en Bretagne interdit le drainage sur les zones humides.

Les chambres s'interrogent sur le financement des PSE, en souhaitant un modèle pérenne. Les MAEC posent question.

Le Président rappelle que les 40% d'agriculture biologique est un objectif commun avec le SRADDET breton. Les dispositifs MAEC sont tributaires des politiques européennes. Les PSE doivent intégrer une réflexion générale de modèle économique.

M Mary précise que le comité de bassin annonce une augmentation de 20% des redevances, mais que le modèle « l'eau paye l'eau » doit être respecté de manière solidaire entre les territoires.

M Caro confirme le souci de lisibilité des PSE, et la nécessité pour les agriculteurs de bénéficier de modèle durable.

M Brossard explique que le SAGE ne se substitue pas à la PAC, qui est aujourd'hui un outil de gestion de la surproduction, et il faut essayer de viser une agriculture autonome.

UFC que choisir souhaite un progrès à la source sur la prévention des pollutions, plutôt que des solutions techniques à la dépollution.

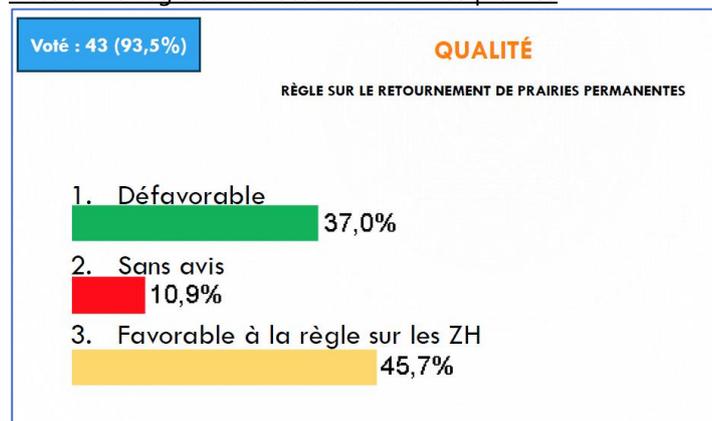
Les chambres précisent que les agriculteurs sont engagés sur la réduction des pesticides, mais que nous n'en sommes qu'au début. Ils souhaitent que sur la règle d'interdiction de l'herbicide maïs sur les parcelles à risque soit ajoutée une exception liée à la notion d'impasse technique (ex : impossibilité de désherbage mécanique dû à la météo). Ils rappellent le problème de définition donnée aux prairies permanentes.

Les services de l'Etat précisent qu'une définition PAC existe pour les prairies permanentes.

Eau et rivières intervient pour rappeler que les zones humides existent juridiquement depuis 2008. Il faut travailler sur une transition des pratiques. Il ne faut pas complexifier l'application du SAGE. Il doit rester simple, applicable et partagé.

Le Président rappelle que les zones humides sont cartographiées et validées par la CLE au travers des inventaires de zones humides.

Vote sur la règle sur le retournement des prairies



Le Président rappelle les enjeux et les débats qui ont eu lieu sur la question d'une règle sur les pesticides, qui ont abouti à une proposition des chambres sur une interdiction de l'herbicide du maïs sur les parcelles à risque des aires d'alimentation de captage prioritaire.

M Choupaux évoque les difficultés à préempter pour accompagner les agriculteurs dans la réorganisation parcellaire dans l'objectif de protection des AAC.

Divers membres du collège des usagers s'interrogent sur le pourquoi de l'herbicide du maïs et des parcelles à risque, alors que toute l'AAC est contributive avec d'autres molécules.

Les chambres réaffirment leur besoin d'aller progressivement, car les agriculteurs ne peuvent pas tout traiter mécaniquement. On commence par l'herbicide maïs car il y a le problème du S Métolachlore, et sur les parcelles à risque fort qui sont les plus contributives.

France Nature Environnement met en avant le problème du captage de Massérac, avec des investissements très lourds sur le dos des consommateurs.

Le Président rappelle que la question ici posée est sur l'adoption d'une règle, et que l'amendement des chambres représente déjà une avancée. Une règle qui interdirait l'ensemble des pesticides de synthèse verrait la majorité des agriculteurs ne pas accepter cette règle.

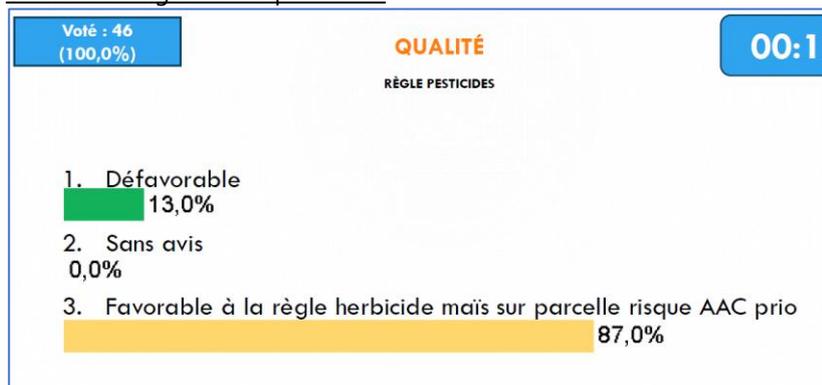
La FRAB rappelle que l'objectif 40% de bio en 2040, alors qu'on est aujourd'hui à 10%, va nécessiter l'accompagnement des chambres. La FRAB est d'accord pour commencer sur les herbicides du maïs, mais souhaite une règle graduelle sur d'autres molécules et d'autres zonages.

M. Brossard indique qu'un des critères de dégradation des masses d'eau sont les pesticides de synthèse. Il faut aujourd'hui pouvoir se positionner sur une restriction beaucoup plus forte de ces poisons qui impactent la santé et la biodiversité. La biodiversité n'est pas qu'une question d'eau car les pollinisateurs sont essentiels. Il y a une co-responsabilité sur les pesticides de synthèse. On aura toujours une bonne raison de reporter cette décision. Pourtant les leviers existent dans les mains des pouvoirs publics. Les freins économiques, le foncier, la consommation. Il faut prendre sa responsabilité de restreindre les pesticides de synthèse pour aller vers une eau de qualité. Il salue la proposition d'avancée de la chambre d'agriculture mais il faut aller plus loin.

Monsieur Pascal HERVE aurait souhaité aussi le rajout des herbicides de colza car certaines molécules posent problème.

Eau et rivières est évidemment pour la suppression des pesticides mais note qu'il est maintenant important de voter ce sujet aujourd'hui pour avoir le temps de passer ensuite à la phase de rédaction. Tout le monde est conscient de la difficulté de sortir des pesticides dont les premières victimes sont les agriculteurs, en 2 l'environnement et en 3 l'eau potable.

Vote sur la règle sur les pesticides



Le Président précise que le temps imparti n'a pas permis de couvrir la stratégie pour l'ensemble des enjeux. Les enjeux de la gestion quantitative, des risques et de la gouvernance seront vus à la prochaine CLE du 20 juin, concomitamment avec le début de la phase de rédaction.

Point 5 : Points divers (quelques dates)

Mercredi 15 mai à 18h30 : Réunion publique de restitution de la concertation (Salle du Conseil Métropolitain de Rennes Métropole et diffusion en direct sur Internet).

Mardi 21 mai de 10h à 12h30 à Janzé (étude HMUC) : Conférence de sensibilisation sur le climat et ses conséquences sur l'eau, avec Vincent Dubreuil membre du Haut Conseil Breton sur le Climat.

M. DEMOLDER remercie les participants et lève la séance à 17h15.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER

